

# L'ENNEVELINOISE

Siège social : 30 rue verte 59710 Ennevelin

Site internet : <http://ennevelinoise.wifeo.com/>

## Compte rendu de l'assemblée générale du dimanche 12 janvier 2025

Les pêcheurs sont venus nombreux malgré une météo hivernale pour assister à l'assemblée générale ce dimanche 12 janvier 2025 dans la salle des fêtes de la commune, de 9h00 à 10h00 ils ont pu renouveler leurs cartes.

En présence de Mr Michel Dupont maire d'ENNEVELIN, de Emmanuelle Aumard conseillère municipale chargée des associations de la commune, Xavier Girard et Olivier Dubreucq, l'assemblée générale a été déclarée ouverte et après quelques instants de recueillement à la mémoire des membres qui nous ont quittés dernièrement le président a présenté ses vœux à tous les présents à l'assemblée générale.

### 1) Information Bureau :

Conformément aux statuts de l'association le conseil d'administration a été renouvelé, le nouveau bureau a été présenté à l'assemblée et aucune remarque n'a été formulée le nouveau bureau a donc été validé à l'unanimité par les adhérents présents à cette AG et se compose comme suit :

Président : Jean Michel LEDENT

Vice-président : Michel VILLAIN

Trésorier : Alain DEBEUNE

Trésorier adjoint : Ludovic LEDENT

Secrétaire : Jonathan DIERENDONCK

Secrétaire adjoint : Jacques SANSSE

Autres membres du conseil d'administrations : André CRAMBLIN, Patrick TERRACHE, Jean Michel DEPRESZ, Christophe FOUTRY, Mickaël DEVOS, Bruno SURGEON.

### 2) Règlement 2025:

Le règlement 2025 a été présenté aux sociétaires et il n'y a pas de changement par rapport à celui de 2024, a rappeler que tous les parrainages seront validés ou non par le conseil d'administration et que pellet ou tout autre dérivé du pellet comme la patte utilisée pour pêcher la carpe reste interdit.

Il a été demandé aussi aux pêcheurs d'utiliser 2 bourriches, 1 pour les petits poisson et 1 pour les gros poissons (sauf carpes), Il a été demandé aussi de ne pas utiliser des chiffons pour décrocher les poissons et de ne pas les déposer dans l'herbe ou par terre avant la remise à l'eau ou en bourriche.

En 2025 la pêche reste ouverte toute l'année à condition d'avoir renouvelé sa carte.

### Point sur le retrait des carpes :

Un rappel a été fait sur le retrait des carpes en 2022, 46 carpes ont été retirées pour un poids total de 362Kg soit une moyenne de 7.8kg environ.

Un nouveau retrait de carpes sera fait en 2025 les dates seront décidées par le comité et communiquées aux pêcheurs qui souhaitent participer, ces journées de pêche seront organisées les week-ends du samedi matin au dimanche soir, nuit comprise.

### 3) Bilan financier

Le bilan financier de 2024 ainsi que celui de 2023 (pour rappel) ont été présentés à l'assemblée.

#### Bilan 2023

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Assurance		162,78	
Bureau	1948.65	24131.30	
Cartes de pêche	6317.00		
Invitations	230,00		
Concours	6678.29	7685.59	
Etang		415.86	
Etang cormorans		47.72	
Frais Banque		120.85	
Rempoissonnement		4061.75	
Investissement		324.85	
Mécénat	100.00		
	<b>15273.94</b>	<b>14980.70</b>	<b>293.24</b>
<b>Don Téléthon</b>		<b>1320.00€</b>	

#### Bilan 2024

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Assurance		164.33	
Bureau	1968.24	2140.91	
Cartes de pêche	6870,00		
Invitations	135,00		
Concours	6652.13	8003.09	
Etang		869.22	
Container		144.76	
Frais Banque	79.09	86.28	
Rempoissonnement	3593.27	5965.70	
Investissement			
Mécénat	100,00		
<b>Don Téléthon</b>		<b>1400,00</b>	
	<b>20797.73</b>	<b>18774.29</b>	<b>2023.44</b>

Le bilan 2024 fait apparaître un résultat positif de 2023.44€ avec une recette de 3593.27€ lié au rempoissonnement 2023 mais payé en 2024 et imputé sur le bilan 2023.

Aucune question ni remarque n'a été faite suite à ces explications, le bilan a été validé par l'assemblée.

#### **Les cartes 2025 :**

Le prix des cartes est en augmentation par rapport à 2024 soit 50€ pour les cartes adultes, 25€ pour les cartes jeunes 13-18ans et féminines et reste inchangé 10€ pour les jeunes moins de 13 ans, les invitations restent à 5€.

Le président rappelle que l'association de pêche s'est dotée d'une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, cette assurance couvre l'association en cas de dégâts occasionnés à une tierce personne lors de l'organisation de manifestations.

Pour la vente des cartes de pêche elle sera organisée à l'étang, une permanence sera tenue chaque samedi matin de 9h00 à 11h30.

#### **Rempoissonnement :**

Ci-dessous le tableau des rempoissonnements depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Carassins en kg				103		132	153	142	110	220	0	0	0
Brochets en kg	19	5	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
Gardons en kg	200	330	315	627	510	430	613	321	633	604	935	649	353
Tanches en kg	70	30	52	101	100	201	0	101	100	0	120	50	0
Carpes en kg	20	0	25	25	29	21	0	0	0	0	0	0	0
Brêmes en kg			210	0	200	280	261	55	0	203	0	0	400
Goujons en kg					0	0	0	12	0	0	0	0	0
Carpes amour en kg													
	<b>309</b>	<b>365</b>	<b>602</b>	<b>856</b>	<b>839</b>	<b>1074</b>	<b>1027</b>	<b>631</b>	<b>843</b>	<b>1027</b>	<b>948</b>	<b>700</b>	<b>750</b>

Le rempoissonnement a été fait par la pisciculture le 30 novembre 2024 avec 353kg de gardons, pour les brêmes il sera en début d'année selon la disponibilité, la date et l'heure seront disponibles sur le site.

#### **4) Qualité de l'eau :**

Aucun dysfonctionnement sur la qualité de l'eau du fait que la nappe phréatique qui a amené beaucoup d'eau en 2024 lié à la pression de l'eau dans la nape.

## 5) Concours 2025 :

En 2023 certains pêcheurs ont fait la remarque que lors des concours c'était souvent les mêmes pêcheurs qui gagnaient ou se classaient aux premières places et c'est en concertation avec les pêcheurs qu'une proposition a été faite de les répartir en 2 groupes A et B.

Pour faire suite à 2024 il a été reconduit les 2 groupes A et B pour les concours en individuel et vétérans de manière à mieux répartir les récompenses, le classement des pêcheurs a été mis à jour.

Les nouveaux pêcheurs arrivant dans l'association débiteront dans le groupe B.

Pour 2025 un contrôle sera fait à chaque concours par 2 pêcheurs habitués aux concours + un membre du comité, cela afin de faire respecter le règlement des concours en terme de longueur de ligne et quantité d'amorce ou de fouillis autorisé soit pour les cannes :15m du talon de la canne jusqu'à l'hameçon (canne de 11.5m et ligne de 3.5m). Pour l'amorce 1kg d'amorce sèche ou 5 litres mouillée.

Il sera aussi demandé aux pêcheurs lors des concours d'utiliser 2 bourriches, une pour le petit poisson et une autre pour les plus gros poissons.

Pour 2025 il a été décidé par le conseil d'administration de ne pas reconduire l'inter-sites avec La Gaulle Prémésquoise, cette décision a été présentée à l'assemblée, aucune remarque elle a donc été validée.

Les remises de récompenses ont lieu après la proclamation des résultats les cartes cadeau sont distribuées aux pêcheurs mais il arrive trop souvent que certains n'ont pas la patience d'attendre, il a été décidé par le comité que tout absent lors de ces remises de cartes cadeau perdra définitivement cette récompense et la valeur de la carte ira au profit du Téléthon. Cette décision a été présentée à l'Assemblée Générale et aucune remarque n'a été formulée elle est donc validée et sera mise en place pour les concours 2025.

## 6) Travaux

L'historique des travaux réalisés en 2024 a été fait avec :

- La plantation de nénuphars et autre plantes aquatique dans les frayères.
- Etalement de cailloux autour des berges.
- Renforcement du sol autour des containers pour éviter les nuisibles.
- Nettoyage autours de l'étang.
- Mise en place de panneaux grillagés et de grillage autour des frayères.
- Agrandissement du parking et aménagement d'un parking intérieur.
- Taille des arbres autour de l'étang.
- Mise en place de 2 cubitainers dans la frayère centrale pour plantation de nénuphars en 2025.
- Mise en place de rubalise et de filet de protection pour les cormorans.

Pour 2025 il est prévu de nouveau la plantation de nénuphars et autres plantes aquatiques et aussi des travaux d'entretien selon les besoins

## Calendrier 2025

Le calendrier 2025 ci-dessous a été présenté aux pêcheurs.

- Samedi 29 mars 2025 : Concours sociétaires en individuel
- Samedi 26 avril 2025 : Concours sociétaires à l'américaine
- Samedi 17 mai 2025 : Concours à vétérans
- Samedi 24 mai 2025 : Concours carpe
- Samedi 30 août 2025 : Concours carpe
- Samedi 6 septembre 2025 : Concours sociétaires en individuel
- Samedi 27 septembre 2025 : Concours sociétaire à l'américaine
- Sam 4 octobre et Dim 5 octobre 2025 : Parties de pêche au profit du téléthon concours le 4 octobre

### **Intervention de Mr le maire**

*Mr le maire a pris ensuite la parole au début de l'assemblée car il avait un autre rendez-vous programmé, il a présenté ses vœux à l'ensemble des présents pour cette assemblée générale, satisfait de voir une présence très importante de sociétaires, il a aussi remercié l'association pour l'excellent partenariat qui existe entre la commune et celle-ci mais aussi pour sa participation active au Téléthon avec cette année 1400€ versés.*

*Une question concernant le manque d'une bouée de sauvetage côté container, elle sera prochainement remise en place.*

*Concernant le parking trop souvent utilisé par les promeneurs il a été demandé la possibilité de mettre des affiches indiquant que le parking est réservé aux pêcheurs des affiches seront données à l'association pour les installer.*

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale a été clôturée et le pot de l'amitié a été servi aux présents.

Jean Michel LEDENT  
Président de l'Ennevelinoise